

L'an deux mil vingt-deux, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick OUTREBON, Maire.

Présents : Mmes Ludivine COLIN LESCOËL, Céline GODARD, PADE Morgane, Danielle VASSEUR, Claudie BARCENA, Danièle TROUDE, MM Dominique GODARD, Francis DUDEUILLE, Jérémy DECONYNCK, Philippe RENIER

Date de convocation : 20 /01/2021

Secrétaire de séance : M. Jérémy DECONYNCK

M. le maire commence la réunion en proposant plusieurs dates des prochaines réunions et commissions. La prochaine réunion du conseil municipal concernant principalement le budget se réunira le vendredi 25 mars 2022.

2022-01 Effacement des réseaux, route du Val au Bourg-Sainfoin devant

M. le Maire informe l'assemblée que le devis estimatif n'a pas été transmis par le SDE76 malgré ses nombreuses relances et propose au Conseil de reporté ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil fixée au 25 mars 2022.

2022-02 Réfection des chaussées : route du Balai à la pointe de Lomberval, chemin des prairies

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'examiner les propositions de réfection de 2 tronçons :

Chemin des prairies :

M. le maire présente un devis estimatif relatif au reprofilage et réalisation en bicouche du chemin des prairies pour la section allant de l'intersection de la rue de Monchy-le-Preux, jusqu'à la propriété du N°1 chemin des prairies, pour un montant TTC de 28 887.24 €

La dépense est jugée excessive pour la desserte d'une partie de chemin seulement.

M. Le Maire invite le conseil à passer au vote à mains levées, 10 votes contre, M. le Maire s'abstient.

Après débat, le conseil décide de solliciter de nouveaux devis pour la mise en œuvre de tout-venant sur cette chaussée détériorée par le trafic des engins agricoles.

Route du Balai, pointe de Lomberval

Le conseil prend ensuite connaissance d'un devis estimatif pour la réfection de la route du balai jusqu'à la pointe de Lomberval, 152 734.80 € TTC : regarnissage des accotements, création d'une noue drainante et réalisation d'un tapis d'enrobés. Mme Colin-Lescroël demande si cette dépense est éligible à des subventions.

M. le maire indique que oui, à environ 50 %. Le coût pour la commune serait donc d'environ 60 000 Euros.

M. Dominique Godard et M. Francis Dufeuille indiquent que cette route est plus urgente à refaire.

M. le maire met cette proposition au vote. Cet investissement est voté à l'unanimité.

M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de M. Le président du Département une aide financière ainsi que la dotation d'équipement des territoires ruraux. M. Deconynck demande si cet investissement sera réalisé sur

2022. M. le maire dit qu'en raison du délai de montage et de traitement de ce dossier –solliciter des subventions, lancer un appel d'offre, lancer les travaux- si les financements obtenus sont satisfaisants, la réelle programmation de ce dossier se concrétisera plutôt sur l'exercice 2023.

2022-03 Mise en place du régime indemnitaire

Comme voté lors des différentes réunions de conseil municipal en 2021, les membres du conseil souhaitent donner la possibilité à M. le maire d'attribuer selon les objectifs professionnels atteints, des primes aux agents communaux. Les membres du conseil doivent donc prendre une délibération après l'avis favorable du comité technique (Centre de gestion) et déterminer les sommes maximales de primes selon le statut et le nombre d'heures effectuées par chaque agent.

Mme Colin-Lescroël demande si cette prime est mensualisée. M. le maire explique que ce régime indemnitaire est composé de 2 primes :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ; versée mensuellement
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), versé par semestre.

M. le maire précise que les maxima présentés sont pour un temps plein et informe qui est concerné par les différents statuts pour plus de clarté avant de prendre la décision :

Secrétaire de mairie : Mme Yolande Alexandre (temps partiel)

Agent polyvalent : M. Stéphane Courtois (temps plein)

Agent d'exécution aux horaires atypiques : Mme Valérie Franconville.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 03/12/2021

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

Article 1 :

Il est décidé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire.

Article 2 :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires. Son versement est mensuel.

Article 3 :

L'IFSE est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

GROUPE DE FONCTION POUR LE CADRE D'EMPLOI D'ATTACHE			
Groupe de Fonction	EMPLOI	IFSE Montant annuel plafond	IFSE montant de base mensuel temps complet
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	1 100,00 €	90,00 €
GROUPE DE FONCTION POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe de Fonction	EMPLOI	IFSE Montant annuel plafond	IFSE montant de base mensuel temps complet
Groupe 1	Agent polyvalent	1 000,00 €	70,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution horaires atypiques	1 000,00 €	60,00 €

Article 4 :

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est semestriel

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds.

GROUPE DE FONCTION POUR LE CADRE D'EMPLOI D'ATTACHE		
	EMPLOI	CIA Plafond annuel
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	1 000,00 €
GROUPE DE FONCTION POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
	EMPLOI	CIA Plafond annuel
	Agent polyvalent	1 000,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution horaires atypiques	200,00 €

Article 5 :

L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire feront l'objet d'un arrêté individuel pris par le Maire, lequel fixera les montants individuels. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds de la délibération.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Article 6 :

L'IFSE est maintenue pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption

En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service : L'IFSE suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Article 7 :

Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 :

La présente délibération prendra effet à compter du 01 Janvier 2022

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6411 du budget.

2022-03 Questions et informations diverses

Travaux et embellissement :

- Voieries :

-M. Godard signale que la moue drainante de la rue du cimetière doit être nettoyée.

- Mme Godard signale que le panneau directionnel V1 près de l'abri bus du Puits, à la suite d'un choc, penche ainsi que celui de la route de Lomberval qui penche vers la chaussée et présente un danger. Une communication sera effectuée auprès de la communauté de communes en charge de ce dossier.

- M. Le Maire présente un devis établi par Signalfast pour plusieurs signalisations et sécurisations :

- route du Balai : marquage en résine thermoplastique de 2 passages piétons et repassage des deux stops, logo piéton,

- rue du cimetière : repassage du logo piéton,

- Réserve incendie au Presbytère : marquage en résine thermoplastique jaune de la croix anti-stationnement devant le portail de l'ancien presbytère.

Ces différents travaux s'établissent à 2 386.80 € ttc. A l'unanimité le devis est accepté.

- Mme Troude sollicitée par M. Yves Troude, demande si la commune envisage l'effacement des réseaux de la route neuve, car ce dernier désire refaire le revêtement de sa cour. M. Le Maire répond que le projet d'effacement, lié au projet du lotissement, n'allait pas jusqu'à la propriété bâtie de M. Troude, il peut réaliser ses travaux.

- Salle polyvalente :

- Peinture de la « petite cuisine » :

M. Le Maire informe que les travaux de peinture de la petite cuisine de la salle polyvalente seront réalisés la deuxième semaine des vacances - En blanc et la dernière porte « verte », en gris pour uniformiser la remise en peinture de la salle polyvalente.

- Ménage et état des lieux

Un point est fait sur le contrôle du ménage à l'issue des locations de la salle polyvalente. Mme Colin-Lescroël tient à remercier Mme Nathalie Outrebon pour son bénévolat plusieurs lundi matin, afin que la salle soit prête pour la cantine le lundi matin. M. Stéphane Courtois est toujours dépêché sur place également. M. le maire ajoute, avec l'appui de Mme Colin-Lescroël, l'état peu propre dans lequel a été rendu la salle récemment, alors même que M. le maire avait précisé les conditions lui-même. M. Deconynck propose que soit facturer dans ces cas-là, et comme le contrat le prévoit, les heures de ménage de Mme Franconville aux locataires de la salle et le remplacement des éventuelles casses car ce n'est pas à Mme Outrebon ou à l'employée du SIVOS de compenser les manquements de personnes peu respectueuses.

Il précise qu'il proposera un feuillet d'état des lieux en double exemplaire très prochainement, comme il s'y était engagé, pour permettre une vérification transparente de l'avant et l'après location.

M. le maire se rapprochera de Mme Franconville pour établir les conditions de vérification de l'état de la salle et s'il faut éventuellement facturer plus d'heures de ménage en cas de manquements des locataires.

Ces dispositions sont prises dans le but de préserver la salle polyvalente dans un état propre et pérenne après l'embellissement réalisé ces dernières années.

- Réserves et rangements

Messieurs Rénier, Godard et Dufeuille se donneront rendez-vous prochainement pour finaliser la transformation des anciens WC en réserve. Des étagères de stockage « à équerre » vont être acquises.

Les tables de la salle seront donc rangées dans le local à double porte battante. Comme décidé le 26 novembre 2021 en réunion, des tables vont être achetées pour remplacer des tables devenues dangereuses.

- Nouvelle mairie :

- la pose des stores dans la Mairie est prévue durant le mois de février
- M. le maire remercie les bénévoles et membres du conseil municipal qui ont fini de débarrasser le grenier de la mairie afin de permettre l'isolation du grenier qui sont programmés pendant les congés scolaires.

Les défibrillateurs ont été installés à savoir, un dans la salle polyvalente et remplacement de celui situé dans la cour école-Mairie

- Embellissement et petits travaux :

- 7 cerisiers (japonais et autre essence) seront plantés à la pointe de la fosse Nicole comme évoqué l'an passé en réunion de conseil ;
- 3 cerisiers japonais vont être plantés dans la cour de l'école-mairie – Un banc sera également installé à cet endroit. M Deconynck va se rapprocher du Glassssss pour récupérer le chariot qui est toujours présent dans la cour.
- Mme Barcena indique que les grillages du city-stade sont à revoir. Une commission des travaux s'était réunie l'an passé, mais par faute de temps, les entreprises n'ont pas été contacté. M. Deconynck va contacter des entrepreneurs pour établir des devis comme il s'y était engagé. Ces travaux sont prévus et les mesures de remplacement avaient été prises.
- **École primaire**- Pour donner suite à la proposition de M. Bruno Scellier de refaire les joints de la façade de l'école primaire qui sont très abimés pendant les vacances scolaires, M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de créer un contrat saisonnier afin surtout d'assurer M. Scellier lors de ces travaux. M. Deconynck précise toutefois que M. le maire avait pris une assurance « bénévoles », afin de couvrir les nombres membres des commissions qui agissent au régulièrement pour entretenir la commune.

- Église :

- Après étude de deux devis établis par M. Noël, le conseil accepte de faire rehausser l'autel (ancien autel de l'Eglise qui a été installée comme à son origine dans le fond du chœur) : 485 € et l'entretien de la porte principale de l'église 1060 €,
- M. Deconynck propose de faire l'acquisition de 2 pupitres identiques (car il en manque 1 dans l'Eglise pour les lectures notamment).

- Illuminations de Noël :

- Mme Troude demande qu'une attention particulière soit portée lors de l'installation des illuminations de Noël, afin de ne pas poser des illuminations défectueuses devant certaines habitations comme elle en a eu la remarque. Le conseil décide de remplacer des illuminations et confie ce dossier à M. Dufeuille qui va voir rapidement (pour bénéficier de prix plus attractifs). Un état des lieux des

illuminations va être réalisé avec l'agent communal et un point sur le rangement de ces illuminations. Mme Godard demande s'il ne serait pas intéressant de basculer en location. Un devis pourra être demandé, mais il faudra alors revendre les anciennes illuminations (partiellement ou complètement).

- Un point va être réalisé par M. le maire avec les employés communaux (sur le matériel et son entretien, sur la gestion du ménage de la salle polyvalente notamment, etc...). Plusieurs conseillers municipaux s'accordent à dire que dans les petites communes comme Campneuseville, il n'y pas la possibilité d'avoir un directeur des services et qu'il faut donc accompagner les personnels par les élus dans l'organisation de leurs tâches et dans leur organisation. La mise en place des primes va pouvoir permettre de fixer des objectifs et de valoriser les tâches accomplies par les agents. Il est de nouveau précisé que Campneuseville est un village très étendu et que son entretien prend beaucoup de temps.
 - Propreté et environnement :
- Mme Troude indique que Mme Mariette a signalé, lors de la remise des colis du CCAS, qu'il y a trop de masques dans les rues. Le conseil déplore les décharges sauvages comme à Monchy le Preux. M. le maire propose de relancer l'opération de « nettoyage du village », Mme Barcena abonde dans ce sens. M. Deconynck dit que les années où l'association « Campneuseville d'hier à aujourd'hui » organisait cette animation, il y a eu des controverses et peu de participants. Il est d'accord pour relancer l'opération et la proposera aux membres de l'association.

SIVOS :

- Mme Colin Lescroël informe l'assemblée de la parution de la carte scolaire rentrée 2022/2023 et indique qu'il n'y a pas de fermeture de classe prévue pour notre SIVOS.
- A la demande de Mme Padé, Mme Colin-Lescroël indique qu'elle a communiqué sur le non remplacement des professeurs des écoles du fait de mettre en place le service minimum, qui fut toujours assuré. Le SIVOS a communiqué de fait sur la prise en charge des élèves malgré des informations de dernière minute, pas toujours communiqué en temps aux parents. Mme Colin-Lescroël indique notamment qu'elle ne peut communiquer que par les réseaux sociaux, ne bénéficiant pas des adresses mails ou contacts directs des parents. Elle indique que la période fut très compliquée mais que le SIVOS, grâce à ses personnels, a réussi à toujours accueillir les élèves.
- Il est demandé aux parents de bien prévenir en amont des absences à la cantine, afin de ne pas gaspiller.
- M. le maire souligne que la cantine est victime de son succès et accueille désormais les $\frac{3}{4}$ des élèves scolarisés, preuve de la qualité de ce service (autant du par la qualité des repas que du travail des personnels).

Tourisme :

- M. Deconynck indique qu'il a participé par délégation de M. le maire au Conseil d'exploitation de l'office du tourisme de la communauté des communes. Il informe les membres que l'ambiance de cette réunion était peu propice aux réclamations et qu'il va envoyer un mail pour que notamment soit indiqué les bilans touristiques des animations 2021 (Pierres en lumières notamment) dans le bilan touristique. Plusieurs conseillers municipaux sont choqués des insinuations ou autres climats de tensions (et expressions sur les réseaux sociaux) que Mme Colin-Lescroël comme M. Deconynck ont pu constater lors des 2 dernières réunions du comité technique et récemment sur les

publications, alors que la commune de Campneuseville et ses représentants ont toujours voulu contribuer au rayonnement touristique de notre communauté de communes. M. Deconynck précise toutefois l'excellent travail réalisé par les employés de l'office du tourisme qui traite les animations des villages à part égale des plus grosses communes et de leurs soutiens dans la promotion des actions du village.

2022-04 Calendrier prévisionnel des animations 2022 :

M. Deconynck propose d'établir le calendrier prévisionnel annuel des animations communales (y compris des associations).

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur. Les associations organisatrices sont précisées entre parenthèse – Le lieu n'est précisé que si la manifestation n'a pas lieu à la salle polyvalente.

- Samedi 19 février : Loto des Écoles (parents des écoles)
- Samedi 19 mars : Soirée dansante et cabaret (CDHAA)
- Dimanche 1er mai : Banquet offert aux personnes de plus de 60 ans
- Dimanche 8 mai : Cérémonie de l'armistice de la 2nde Guerre Mondiale + banquet (AC)
- Samedi 21 mai : Pierres en Lumières (CDHAA)
- Samedi 28 mai : Balade solidaire – Visite guidée des pistes de V1 (Caisses solidaires de Groupama)
- Lundi 6 juin : Fête du clocher + Concert chorale RJR (CDHAA)
- Samedi 18 juin : Cérémonie de l'appel du Général de Gaulle & Soirée de la fête de la musique (CDHAA)
- Dimanche 25 juin : Fête des écoles (Salle des fêtes de Réalcamp)
- Mercredi 13 et jeudi 14 juillet : Fête nationale
- Vendredi 22 juillet : 1^{ère} soirée de « A tout bout d'chants » (CDHAA)
- 20-21-22 août : Fête patronale
- Vendredi 26 août : 2^{ème} soirée de « A tout bout d'chants » (CDHAA)
- Samedi 24 ou Dimanche 25 septembre : 3^{ème} date de « A tout bout d'chants » (CDHAA)
- Dimanche 9 octobre : Banquet du Club de l'Espoir
- Samedi 29 octobre : Pot au feu réservé aux membres (Club de l'Espoir) +
 - Carnaval d'Halloween (CDHAA)
- Samedi 26 novembre : loto du Téléthon (CDHAA)
- Vendredi 3 et Samedi 4 décembre : Téléthon
- Samedi 17 décembre : Veillée de Noël et annonce du compteur Téléthon (Ancien café - CDHAA)
- Mardi 20 décembre : Goûter et arbre de Noël.

Séance levée à 21h30
Le Maire,
M. Patrick OUTREBON